



## ROYAUME DU MAROC

### DÉCLARATION DE S.E M. MOHAMED BASRI, AMBASSADEUR, REPRÉSENTANT PERMANENT DU ROYAUME DU MAROC AUPRÈS DE L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES A LA CENT CINQUIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

(La Haye, 05 mars- 08 mars 2024)

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur Général,  
Excellences,  
Cher(e)s collègues,

Au nom de la délégation du Royaume du Maroc, je voudrais féliciter Monsieur le Président, S.E.M. Lucian Fatu, Ambassadeur et Représentant Permanent de la Roumanie, pour le travail accompli et les efforts déployés tout au long de son mandat pour couronner les travaux de nos sessions de succès.

Je voudrais également saluer le Directeur Général de l'OIAC, S.E M. Fernando Arias, pour son dévouement et son professionnalisme, ainsi que les membres du Secrétariat Technique pour leurs efforts soutenus. Ma délégation souhaite aussi exprimer ses remerciements au Directeur Général pour son rapport complet et instructif présenté à cette session, ainsi qu'aux Vice-Présidents du Conseil pour leurs rapports respectifs.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration du Groupe africain, prononcée par le Coordonnateur S.E.M Francis Kotia, Ambassadeur, Représentant Permanent de la République du Ghana.

Monsieur le Président,

Fidèle à sa position de principe d'attachement fort aux objectifs de désarmement, de non-prolifération et de lutte contre les armes de destruction massive, et à son engagement en faveur d'un multilatéralisme solidaire, efficace et orienté vers les résultats, le Maroc n'a cessé d'inscrire toutes ses actions dans le cadre de l'effort mondial durable ayant pour objectif de mettre fin à la prolifération des armes de destruction massive.

C'est dans ce sillage et à l'initiative conjointe du Maroc et des Etats-Unis d'Amérique, le Royaume du Maroc a abrité à Marrakech du 31 janvier au 02 février 2024, la Conférence Politique de l'Initiative de Sécurité contre la Prolifération des Armes de Destruction Massive dédiée aux pays africains, qui a adopté par acclamation la «Déclaration de Marrakech».

L'objectif ultime de cette initiative est de souligner l'importance de la dimension africaine dans les efforts de coopération internationale pour faire face aux nouveaux défis sécuritaires aux niveaux mondial et régional y compris les défis liés à l'utilisation des armes chimiques.

Monsieur le Président,

Le Royaume du Maroc réaffirme son soutien inconditionnel aux nobles objectifs de la Convention sur l'Interdiction des Armes Chimiques et son engagement à œuvrer sans relâche à leur mise en œuvre et réitére, avec la plus grande fermeté, sa condamnation de l'emploi d'armes chimiques par quiconque, où que ce soit, en toute circonstance et pour n'importe quelle raison. Les Etats parties se doivent d' agir de concert en vue de garantir le respect de cet Instrument juridique multilatéral, qui a permis l'élimination de toute une catégorie d'armes de destruction massive.

A ce titre, ma délégation constate avec intérêt les progrès réels enregistrés, en particulier, la destruction totale et complète des stocks d'armes chimiques déclarés, ce qui représente un jalon historique dans l'histoire de notre Organisation. Cela dit, il ne faudrait pas perdre de vue les autres défis persistants et émergents.

Monsieur le Président,

Je voudrais réitérer l'appel du Maroc pour maintenir les efforts visant le renforcement des capacités des États parties, en particulier en Afrique et ce, afin d'assurer une mise en œuvre équilibrée et optimale de la Convention. Les activités de renforcement des capacités doivent demeurer une priorité majeure de notre Organisation, afin de permettre aux États Parties de s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la Convention et de contribuer de manière efficace et efficiente à la réalisation de ses objectifs.

Dans ce sillage, le Maroc réaffirme son appui à la mise en œuvre des objectifs de la 6ème phase du Programme pour l'Afrique. Ma délégation se réjouit des avancées réalisées au titre de ce programme. Je souhaite saisir cette occasion pour saluer l'engagement des Etats Parties partenaires pour leur soutien financier volontaire et estime que la pérennité de cette initiative demeure tributaire d'un financement durable à partir du budget de l'organisation.

Sur ce registre, je saisir l'occasion pour saluer le lancement, par le Secrétariat Technique, du cycle de formation au profit des Femmes-Premiers Intervenants en Afrique. Il s'agit d'une marque hautement significative concernant la thématique de l'approche genre dans le monde du désarmement.

Dans la même optique, le Centre ChemTech, est appelé à jouer un rôle pionnier, en tant que plateforme scientifique et technologique d'excellence, notamment à travers des formations consistantes au profit des pays africains pour renforcer davantage les capacités d'analyse des experts des Etats parties, ainsi que les échanges d'expertise et des meilleures pratiques.

Dans le cadre de la coopération internationale, ma délégation plaide pour accorder un intérêt particulier au renforcement des capacités des États parties dans le domaine de l'utilisation pacifique de la chimie et la nécessité d'accompagner davantage les États Parties africains dans ce domaine. Le Royaume du Maroc ne cesse de réaffirmer l'importance que revêt la coopération Sud-Sud en la matière, notamment de renforcement des capacités et d'échange de bonnes pratiques.

A cet effet, ma délégation se félicite de l'organisation au Maroc, conjointement avec le Secrétariat, de plusieurs formations importantes, notamment le Programme de formation et d'éducation sur les usages pacifiques de la chimie pour les jeunes, la formation sur la Préparation des Hôpitaux aux incidents chimiques HOSPREP et le Cours de base sur la protection contre les armes chimiques pour les États parties d'Afrique. Mon pays réaffirme son engagement constant dans la poursuite de sa coopération avec l'OIAC.

Aussi, le Maroc avec le soutien du Secrétariat Technique de l'OIAC, se félicite de la mise en œuvre réussie du programme de Tutorat/Partenariat initié avec la Mauritanie, et ensuite avec le Togo. Ce programme a permis d'établir des échanges d'expériences, d'expertises et de bonnes pratiques au profit des Autorités Nationales des pays bénéficiaires. Le Maroc réitère son entière disponibilité à renouveler cette expérience avec d'autres pays africains souhaitant initier un programme de Tutorat/Partenariat.

Monsieur le Président,

La menace du terrorisme chimique demeure une sérieuse préoccupation qui interpelle les Etats parties. A ce titre, ma délégation salue la pertinence des activités du Groupe de travail à composition non limitée sur le terrorisme.

Le Maroc est convaincu que l'application pleine et effective de toutes les dispositions de la Convention constitue en elle-même une contribution majeure aux efforts déployés sur le plan international contre le terrorisme. C'est à cet effet, que ma délégation souligne la pertinence de l'accompagnement du Secrétariat, en faveur des États Parties tant sur le plan législatif que sur le plan des capacités nécessaires, afin de contrecarrer cette menace alarmante et sans cesse croissante.

A cet égard, ma délégation souligne la nécessité d'approfondir la coopération entre le Secrétariat et les Etats Parties, dans l'objectif de :

- Renforcer les législations nationales visant la lutte contre le terrorisme chimique par des acteurs non-étatiques, notamment par la mise en place de mécanismes nationaux permettant le contrôle des produits à double usage, en vue de contrecarrer la menace du terrorisme chimique, et à travers des mises à jour régulières ;
- Organiser des ateliers et des cours de formation sur le contrôle aux frontières au profit des fonctionnaires de la Police et de la Douane, permettant une meilleure connaissance des agents chimiques et leurs précurseurs, pouvant être utilisés à des fins interdites, tout en tenant compte des développements technologiques et de l'évolution de la menace terroriste ;
- Organiser des exercices pratiques régionaux sur la gestion des urgences chimiques, en l'occurrence les aspects de prévention, d'évaluation des menaces et de première réponse aux attaques terroristes chimiques ;
- Encourager et renforcer la présence des femmes aux différents ateliers et cours de formation organisés par le Secrétariat Technique de l'OIAC dans les domaines susmentionnés.

Par ailleurs, ma délégation souhaite également souligner que le rôle du Conseil consultatif scientifique dans l'approfondissement de la réflexion sur le domaine des sciences et technologies revêt une importance stratégique, notamment les mesures envisagées pour lutter contre les menaces du terrorisme chimique, tenant compte des technologies transversales, telles que l'Intelligence Artificielle.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, ma délégation se félicite du travail accompli, à ce jour, concernant la Gouvernance organisationnelle de l'OIAC, notamment la Représentation géographique, dont les consultations et les efforts entre le Secrétariat Technique et les Etats Parties ont abouti à un plan d'action pour lequel une décision est soumise pour adoption à notre session actuelle du Conseil en vue de sa mise en œuvre tant attendue. Ma délégation continuera d'apporter son soutien à toute proposition de nature à garantir et à assurer le bon fonctionnement de l'Organisation et l'accomplissement efficace de son mandat.

En vous remerciant pour votre aimable attention, je souhaite que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de la 105<sup>ème</sup> session du Conseil Exécutif